

Les précautions à prendre lors de la visite d'un bien immobilier avec un professionnel d'immobilier

Lors de la visite d'un bien immobilier avec un professionnel de l'immobilier, les mesures de précaution suivantes doivent être respectées. Ceci est conforme au " Protocole sectoriel pour les visites de biens dans le secteur immobilier", qui vise à garantir la sécurité à la lumière de la lutte contre le virus COVID-19.

- ▶ Pendant la visite, la distance sociale doit être respectée à tout moment.
- ▶ Aucune main ne doit être serrée.
- ▶ Limitez la durée de la visite et contactez éventuellement l'agent immobilier (par téléphone) après la visite pour plus d'informations.
- ▶ Ne visitez jamais un immeuble sans rendez-vous.
- ▶ Si possible, apportez votre propre masque et respectez l'obligation de porter un masque.
- ▶ Veillez à avoir une bonne hygiène des mains au début de la visite. L'agent immobilier prévoira le matériel nécessaire à cette fin.
- ▶ Respectez le créneau horaire proposé par l'agent immobilier. N'arrivez pas en retard et ne rendez pas la visite inutilement plus longue que nécessaire pour avoir une bonne idée des lieux.
- ▶ Respectez vos engagements vis-à-vis de l'agent immobilier quant au nombre de personnes présentes ;
- ▶ Pendant une visite, maximum 3 personnes adultes peuvent être présentes, outre l'agent immobilier et les occupants. Ne touchez pas aux portes ou aux objets pendant les visites. L'agent immobilier ouvrira toutes les portes, fenêtres et/ou armoires.
- ▶ Restez à la maison si vous - ou un de vos contacts rapprochés - présentez des symptômes de maladie ou si vous avez été en contact avec une personne présentant des symptômes de maladie, ou si vous êtes soumis à des obligations de quarantaine.
- ▶ Vous avez eu un contact à risque, êtes dans l'attente du résultat de votre test ou avez été testé positif ? Signalez-le sans délai au coordinateur « coronavirus » de l'agence immobilière, dont les coordonnées se trouvent ici : _____
- ▶ Suivez toujours les instructions de l'agent immobilier.
- ▶ Avant la visite, l'agent immobilier passera à nouveau en revue les règles avec vous sur place, afin que vous compreniez bien les précautions et les règles de sécurité qui assureront la sécurité de la visite.
- ▶ Vous souhaitez relire calmement les présentes mesures et d'autres mesures ? Consultez la vidéo d'information pratique mise à disposition par l'IPI (<https://www.youtube.com/watch?v=x2aeL7vz0>).